

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL391

présenté par
M. Philippe Vigier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Au début de l'alinéa 222, substituer aux mots :

« Celui-ci »

les mots :

« Ce recensement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel